

Formulaire de demande d'obtention d'une autorisation pour l'utilisation de stations radioélectriques privées pendant les grands événements

1. Demande d'autorisation

Utilisation : du au (jj/mm/aa)

**Voir remarques importantes à la dernière
page concernant le changement des droits
de dossier à partir du 1/1/2019**

2. Autorisation au nom d'une personne morale

Nom de la société :

Numéro de l'entreprise :

À COMPLETER

Numéro de TVA :

OBLIGATOIREMENT

3. Adresse du siège social (personne morale) – domicile (personne physique)

Seules les entreprises qui ont leur siège social à l'étranger sont tenues de remplir tous les champs ci-dessous. Les rubriques numéro de téléphone et adresse email générique doivent toujours être complétées.

Rue Numéro Boîte
Code postal : Commune : Pays
Numéro de téléphone : Adresse e-mail générique

4. Adresse où l'autorisation doit être envoyée

Personne de contact : Numéro de téléphone :
Adresse e-mail : Division :

À compléter si l'adresse est différente de celle reprise à la rubrique 4

Rue : Numéro : Boîte :
Code postal : Commune : Pays :

5. Adresse de facturation

Personne de contact : Numéro de téléphone :
Adresse e-mail : Division :
Référence interne (vb. numéro PO)

Oui, je souhaite recevoir une facture électronique à l'adresse e-mail :

À compléter si l'adresse est différente de celle reprise aux rubriques 4 ou 5

Rue : Numéro : Boîte :
Code postal : Commune : Pays :

Récapitulatif du réseau (renseignez uniquement l'équipement d'émission)

- 1 Type de demande**
- | | |
|--------------|------------------|
| Organisation | News gathering |
| Sécurité | Soutien d'équipe |
| Catering | Autres : |

2 Lieu d'utilisation

1. Courses d'automobiles (sélectionner une ou plusieurs options)

F1 Spa-Francorchamps WEC

6 heures de Spa-Francorchamps

24 h - Spa-Francorchamps

Autre course (détailler svp) :

Date :

2. Courses cyclistes

Nom course :

Date :

Circuit

Départ

Arrivée

Autre :

3. Autres événements : date, spécification et lieu de travail

3 Types de liaison radio

1. Equipement terrestre : voir annexe 1

Voix

Vidéo Microphone

Autre : à spécifier ci-dessous svp

Data

sans fil Airborne

Liaison fixe

Wideband

Audio

Wideband Audio

2. Utilisation de liaison satellite : voir annexe 2

SNG

One Way Uplink

Autre :

4 Annexes : (fiches techniques, cartes, documentation...) Nombre :

5 But et nécessité du réseau de radiocommunication et description (joindre une note séparée si nécessaire) :

6. Déclaration et signature

- 6.1
- J'accepte que toute demande d'autorisation donne lieu au paiement d'un droit de dossier destiné à couvrir les frais d'étude de dossier.
 - J'accepte que toute modification de l'autorisation ou du droit d'utilisation donne lieu au paiement d'un montant s'élevant à la moitié du droit de dossier.
 - Je suis habilité(e) et/ou mandaté(e) pour signer la demande d'autorisation (si mandaté(e) ajouter une attestation du détenteur(trice) du réseau de radiocommunications).
 - Je déclare les informations reprises dans ce formulaire de demande complètes et véritables.

6.2 **Les demandes incomplètes ou non signées ne seront pas traitées; si des retards dommageables devaient survenir de ce fait, l'IBPT ne pourra pas en être tenu pour responsable.**

6.3 Nom du (de la) signataire :

6.4 Qualité du (de la) signataire :

6.5 Date : Lieu :

6.6 Signature :

Attention, si vous signez électroniquement le document, vous ne pourrez plus le modifier par la suite. Une fois complété, nous vous invitons à le sauvegarder sur votre ordinateur et à nous le renvoyer par e-mail en même temps que les annexes.

Vous pouvez signer ce document avec une signature digitale. Une identification digitale est nécessaire.

Vous pouvez également imprimer ce formulaire, le signer et l'envoyer accompagné des annexes par voie postale ou par e-mail à l'adresse : **licencesradio@ibpt.be**.

Adresse postale:

**Institut belge des services postaux et des télécommunications
Service Licences
Allianz Tower
Boulevard du Roi Albert II 32 bte 10
1000 BRUXELLES**

REMARQUES IMPORTANTES

Lorsqu'une demande est introduite moins de vingt jours ouvrables avant la date souhaitée de la mise en service, le droit de dossier est doublé. Lorsqu'une demande est introduite moins de cinq jours ouvrables avant la date de la mise en service, le droit de dossier est quintuplé.

Dans le cas d'autorisations temporaires, les délais sont ramenés respectivement à cinq et deux jours ouvrables.

La date prise en considération est celle du cachet postal en cas de demande par courrier et la date de réception par l'Institut en cas de demande via fax ou courriel.